



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 20801

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les remarques formulées par la Fédération des groupes de patois savoyard de Haute-Savoie suite au rapport sur les cultures et langues régionales. En effet, si ce rapport leur apparaît globalement positif, cette fédération souhaiterait néanmoins que le savoyard, qui n'a pas disparu et qui est une langue directement issue du latin, soit reconnue comme langue régionale par l'éducation nationale au niveau des options du baccalauréat. En outre, elle souhaiterait que la France signe la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Il lui demande si elle compte répondre favorablement à ces demandes.

Texte de la réponse

Dans le rapport qu'il a rédigé à la demande du Premier ministre, monsieur Bernard Poignant, maire de Quimper, suggère une série de mesures pour mieux prendre en compte les langues régionales en s'appuyant sur les principes suivants : le français est la langue officielle, les langues régionales ne portent pas atteinte à l'unité nationale mais l'enrichissent et la place qui leur est faite doit accompagner les grands choix de notre pays, notamment les choix européen et francophone. Enfin, monsieur Poignant propose de signer la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe après une expertise juridique destinée à préciser les 35 engagements, au minimum, susceptibles d'être retenus au regard des règles et principes constitutionnels. Le Premier ministre a indiqué qu'il entendait prendre en compte ces propositions après instruction par les ministres concernés et a confié la mission d'expertise juridique concernant la charte à monsieur Guy Carcassonne, professeur de droit public à l'Université de Paris X. Le rapport de monsieur Carcassonne, qui vient d'être rendu, conclut que la France peut, dans des conditions compatibles avec la Constitution, souscrire 46 des engagements prévus par la Charte qui exige de ses signataires le choix d'un minimum de 35 de ces dispositions. S'agissant du choix des langues, il suggère de dresser une liste de langues aussi complète que possible. Le Premier ministre a affirmé la volonté du Gouvernement de faire en sorte que la Charte puisse être signée et ratifiée par notre pays. Les modalités d'application, le choix définitif des engagements ainsi que la liste des langues retenues seront définis dans les prochains mois, après le travail interministériel qui s'impose.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20801

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5773

Réponse publiée le : 4 janvier 1999, page 37